



GUIDE LOGEMENT POUR LES ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS INTERNATIONAUX

La recherche d'un logement est essentielle pour préparer votre arrivée en tant qu'étudiant ou chercheur international à l'Université PSL.

Le Welcome Desk PSL et le Service Logement PSL ont élaboré ce guide pour vous aider à comprendre les options qui s'offrent à vous et pour vous donner les informations pratiques sur le fonctionnement du logement en France.

Nous vous encourageons à commencer votre recherche le plus tôt possible, ainsi qu'à nous contacter si vous avez des questions.

NOTES :

Le présent guide utilise le masculin générique pour sa rédaction en français. Cela ne contredit pas l'attention portée par l'Université PSL à la parité et à l'égalité des genres, ainsi qu'à la lutte contre toute forme de discrimination.

Les informations présentées sont indicatives et ne lient pas contractuellement l'Université PSL. Les informations sont issues de différents sites gouvernementaux et des expériences vécues au Welcome Desk PSL. Ces informations sont cependant susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution des services ou autre. N'hésitez pas à nous écrire à welcomedesk@psl.eu pour des questions ou commentaires.

Validé le 15 juillet 2026.



SOMMAIRE :

AVANT DE COMMENCER LA RECHERCHE	3
Critères de recherche	3
Vérifiez l'offre logement proposée par PSL et les différents services	4
Préparez votre dossier de recherche	5
Le garant	5
COMMENCER LA RECHERCHE DE LOGEMENT	6
Options de logements longue durée	6
Logements temporaires et courts séjours	9
Préparer la visite	10
UNE FOIS LE LOGEMENT TROUVÉ.....	10
La signature du bail	10
Assurances et Charges	11
Les aides financières	12
Les aides juridiques.....	13
QUITTER LE LOGEMENT	13
Le préavis.....	13
L'état des lieux de sortie	14
Résilier ses contrats	14
Changement d'adresse.....	14

AVANT DE COMMENCER LA RECHERCHE

Critères de recherche

Ayez bien conscience qu'il y a une forte pression sur l'immobilier en Île-de-France, ce qui peut vous empêcher de trouver une solution qui corresponde parfaitement à vos attentes en termes de prix, de surface, de localisation et d'équipement. En effet, il y a 6 fois plus de demandes que d'offres avec une forte concurrence sur le logement en région parisienne. Même si vous sollicitez l'aide de services de logements, pensez à bien déposer plusieurs demandes en parallèle et ne mettez pas toutes vos chances sur une seule candidature.

Définissez votre budget logement

Fixer un budget maximum est une étape cruciale pour éviter les mauvaises surprises et maintenir votre stabilité financière. Le loyer mensuel étant un montant fixe, il ne variera pas pendant la durée de votre location. En revanche, n'oubliez pas de prendre en compte les charges supplémentaires, comme l'eau ou l'électricité, qui peuvent fluctuer chaque année. Sachez que votre reste à vivre par mois (une fois vos charges payées – loyer, assurances, mobilité, frais universitaires) doit *a minima* être de 200€.

Fourchette de prix des loyers à Paris et en région parisienne Prix moyen par mois (charges comprises*)		
Type de logement	Paris	Région parisienne
Chambre chez l'habitant	A partir de 700€	A partir de 600 €
Chambre en colocation	A partir de 800€	A partir de 700 €
Studio en résidence étudiante type CROUS	Entre 400 € et 600 €	Entre 400 € et 600 €
Studio (18m²)	Entre 800 € et 1 000 €	Entre 700 € et 900 €
Appartement T2 (2 pièces, 35m²)	A partir de 1 200 €	A partir de 900 €
Appartement T3 (3 pièces, 50m²)	A partir de 1 400 €	A partir de 1 100 €

* Hors électricité et gaz.

En général, vous devrez prévoir entre 700€ et 1000€ pour un logement à Paris, et entre 600€ et 900€ en banlieue parisienne pour un studio d'une personne. Si vous êtes un chercheur vous installant avec votre famille, attendez-vous à payer au minimum 1 200 € pour un deux pièces à Paris et 900€ dans la banlieue parisienne, et à partir de 1 400€ pour un trois pièces à Paris contre à partir de 1 100€ en périphérie.

Notez que pour un studio, les surfaces sont comprises entre 9m² au minimum et environ 20m². Plus la surface est petite, plus le prix au m² est élevé.

Des solutions moins chères existent, notamment si vous optez pour d'autres formes de logement : chambre chez l'habitant, logement contre service, logement social si vous correspondez aux critères de ressources (attention, pour ce type de logement les places sont très limitées), etc. De plus, plus vous vous éloignez de Paris, plus les loyers diminuent.

POUR EN SAVOIR PLUS

N'hésitez pas à consulter notre guide budget pour aller plus loin.

Listez vos besoins

Pour éviter de perdre votre temps, clarifiez vos attentes en matière de logement : superficie, meublée ou non, colocation avec d'autres étudiants, chambre chez l'habitant... Beaucoup d'options sont possibles, choisissez celle qui vous correspond et correspond à votre mode de vie !

Localisation

Votre logement doit absolument être proche d'un transport en commun, facile d'accès à pied. Notez que le réseau des transports en commun à Paris et en proche banlieue est très dense.

Vous devez aussi penser à vos besoins quotidiens : supermarché, laverie, etc. Vivre à moins d'1km de votre lieu d'étude/de travail ne sera pas forcément le meilleur choix ! Étendez aussi vos recherches, et trouvez les quartiers qui vous plairont, avant de choisir celui qui vous sera le plus pratique. Le trajet moyen d'un francilien (Paris et banlieue) est d'environ 45 minutes.

Vérifiez l'offre logement proposée par PSL et les différents services

Avant de commencer votre recherche, pensez à contacter votre établissement PSL ou [le service logement de PSL](#) pour vérifier s'ils n'ont pas une solution de logement pour vous. [Vous pouvez également consulter le site internet du Service Logement de PSL.](#)

Le Welcome Desk PSL

Le service logement de PSL a attribué 35 chambres du CROUS au Welcome Desk PSL pour les étudiants internationaux. Conformément à la politique du service logement de PSL, pour les étudiants internationaux, la priorité est donnée aux étudiants en master. Pour plus d'informations, veuillez contacter le Welcome Desk PSL. Pour la rentrée universitaire, les demandes sont collectées de février à avril ; la réunion de commission a lieu fin mai et la décision est annoncée début juin.

Le service logement Campus France

Si vous avez obtenu une bourse du gouvernement français via Campus France, vous bénéficiez de leur service d'accompagnement au logement. Contactez votre espace Campus France pour plus d'informations.

Les résidences CROUS

[Le CROUS](#) (« Centre régional des œuvres universitaires et scolaires ») est une institution publique, organisée régionalement, qui fournit des services de logement, de restauration, d'aide financière et d'autres services aux étudiants. Les résidences du CROUS sont souvent situées à proximité des sites universitaires et sont subventionnées par l'État français, ce qui permet un loyer comparativement moins élevé que les logements privés. Ces logements sont principalement destinés aux étudiants nationaux bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux, bien qu'il existe une « phase complémentaire » chaque année en juillet pour permettre l'accès aux étudiants internationaux qui ne bénéficient pas nécessairement d'une telle bourse. Il peut aussi y avoir des places vacantes supplémentaires tout au long de l'année.

Si vous n'avez PAS de [dossier social étudiant](#) (DSE)*, ce qui est le cas le plus fréquent pour les étudiants internationaux, vous pouvez faire une demande de logement auprès du CROUS de l'une des manières suivantes :

- Postuler au travers du Welcome Desk PSL (voir ci-dessus).
- Postuler directement auprès du CROUS : [pour plus d'informations sur les modalités de candidature à une résidence CROUS, veuillez consulter la page web du Service Public Français.](#)

IMPORTANT

Si vous pensez être éligible au Dossier Social Etudiant, vous devez prouver que vous avez un foyer fiscal en France depuis 2 ans. C'est-à-dire que vos parents ou votre tuteur légal paient des impôts en France.



Pour les chercheurs internationaux (chercheurs postdoctoraux, professeurs invités, conférenciers, mais aussi doctorants ayant une convention d'accueil et/ou un contrat) ainsi que la famille qui les accompagne, nous vous invitons à consulter [le guide Euraxess](#).

Préparez votre dossier de recherche

Afin de préparer votre recherche au mieux, vous pouvez créer votre dossier de location à l'avance. Un dossier de location solide peut vous propulser en tête des candidatures, il montre au bailleur que vous êtes une personne sérieuse, motivée et solvable. N'hésitez pas à utiliser [le service de l'Etat Dossier Facile](#) qui vous permet de constituer un dossier de location numérique en toute sécurité.

Voici les éléments essentiels à réunir pour un dossier solide, avant de vous lancer dans les candidatures :

- La photocopie de votre carte d'identité ou passeport ;
- La photocopie de votre carte étudiante / contrat doctoral / convention d'accueil ;
- Un certificat de scolarité si cela vous concerne ;
- Vos deux dernières déclarations d'impôts, si nécessaire ;
- Votre titre de séjour en cours de validité ;
- Toutes preuves de revenu (fiche de paye, bourse, contrat, relevé bancaire ou tout autre document attestant de vos ressources financières) ;
- De manière générale, un garant vous sera demandé.

POUR EN SAVOIR PLUS

- N'hésitez pas à consulter [ce site de l'ANIL pour en savoir plus sur les pièces justificatives que vous pouvez fournir et celles que le propriétaire n'a pas le droit de vous demander](#).
- Vous trouverez [plus d'informations sur les garants sur Dossier Facile](#).



IMPORTANT

Dans la recherche de logement, [les arnaques en lignes sont nombreuses](#). Faites attentions aux annonces auxquelles vous candidatez et ne transmettez jamais de documents confidentiels si vous suspectez une arnaque. N'envoyez jamais d'argent avant la signature du bail.



Le garant

Le garant est un terme qui désigne une personne physique ou morale qui s'engage à payer le loyer au cas où le locataire ne serait pas en mesure de le faire. Un garant est souvent exigé avant la signature d'un bail. Dans le cas où il s'agit d'une personne physique, vous devrez fournir également l'ensemble des pièces justificatives ci-dessus pour la personne se portant garante pour vous. Si vous n'avez pas de garant physique, vous pouvez également passer par différents services comme Visale (gratuit mais sous conditions d'éligibilité) ou Garantme.

Visale

La garantie Visale (Visa pour le Logement et l'Emploi) est un dispositif qui propose une garantie de loyer gratuite pour les jeunes de moins de 30 ans, à la place d'un garant physique. Elle est accordée par Action Logement, qui se porte garant du paiement du loyer en cas de défaillance du locataire. La demande Visale s'effectue en ligne. Parmi les pièces justificatives nécessaires, vous devrez transmettre votre visa ou titre de séjour valide. Notez bien que l'acceptation de ce cautionnement n'est pas une obligation pour le bailleur, il convient de demander son avis lors de la demande de logement.

Ce certificat a une durée de validité fixée (6 mois à compter de votre date de demande) ; la signature de votre bail doit s'effectuer pendant la durée de validité du Visa. Il n'est pas nécessaire de renouveler ce Visa lorsque celui-ci expire sauf si vous changez de logement.

IMPORTANT

Même si le certificat délivré par Visale s'appelle « visa », il ne faut pas le confondre avec le visa VLS-TS délivré par le consulat.



Garantie Loyers Impayés (GLI)

La Garantie Loyers Impayés (GLI) permet à un organisme tiers (comme Garantme, Cautioneo, voire votre banque) de se porter garant pour le paiement du loyer en cas de difficultés. Ce type de garantie s'adresse aux personnes non éligibles à Visale.

Garantme est un service de caution locative payant. Aucune limite d'âge ne s'applique pour le dispositif Garantme, et les documents sont acceptés dans toutes les langues. Les frais de service s'élèvent à hauteur de 3.5% du loyer (toutes charges comprises). Le paiement ne se fait qu'au moment de la signature du contrat de location. Si vous n'avez pas encore entamé la recherche de votre logement, Garantme pourra également vous aider à la faire via son réseau de partenaires.

COMMENCER LA RECHERCHE DE LOGEMENT

Options de logements longue durée

Il existe différentes options de logement et différents types de bailleurs :

- Location avec un bailleur privé soit directement auprès du propriétaire, soit en passant par une agence (si vous passez par une agence, notez que des frais d'agence, de visite et d'état des lieux vous seront facturés) ;
- Logements conventionnés sur critère de ressources ;
- Logement universitaire (résidences privées, associatives ou publiques avec le CROUS)
- Autres formes de logements (intergénérationnel, foyers de jeunes travailleurs, etc.)

La Cité internationale universitaire de Paris (CIUP)

La Cité internationale universitaire de Paris est un campus de résidences pour étudiants et chercheurs internationaux. Il s'agit d'une fondation privée qui ne dépend d'aucune université. Chaque maison a sa propre histoire et est parfois liée à un pays en particulier. Le Welcome Desk PSL n'a pas de partenariat avec la Cité internationale universitaire de Paris, mais il est possible de faire une demande individuelle pour une chambre (le code institutionnel n'est pas nécessaire). Il **est généralement recommandé de le faire**, car le campus est facilement accessible et proche de plusieurs établissements de l'Université PSL.

Résidences privées pour étudiants

Ce type de résidences est géré par des sociétés, des associations ou des fondations.

[Note : ces listes sont à titre indicatif, cela ne préjuge en rien des disponibilités et n'engage pas l'Université PSL.]

Logements conventionnés APL :

Il s'agit d'un logement dont le propriétaire a signé une convention dans laquelle il s'engage à louer son bien à un public à faibles ressources. Le loyer est donc plafonné. Notez que les places sont très limitées à Paris, mais qu'il existe certaines possibilités en petite couronne.

Les gestionnaires partenaires de PSL :

- [Espacil Habitat](#)
- [Fac Habitat](#)
- [ALJT](#)

Autres gestionnaires de logements conventionnés APL non partenaires de PSL :

- [Association de Résidences pour Etudiants et Jeunes \(ARPEJ\)](#)
- [Hénéo](#)
- [ALFI asso](#)

Logements secteur libre :

Bailleurs partenaires de PSL :

- [Estudines](#)
- [Nomad Campus](#)
- [Twenty-campus](#)

Bailleurs non partenaires de PSL :

- [Kley](#)
- [Nexity Studéa](#)
- [Logifac](#)
- [Student Factory](#)
- [Studélites](#)
- [Youfirst](#)
- [StudyLease Platform](#)

Résidences privées pour chercheurs

- [Résidence internationale d'enseignants-chercheurs Champollion](#)
- [Maison Suger](#)
- [Villa Pasteur](#)
- [Centre international des Récollets](#)

BON À SAVOIR

L'ensemble des résidences proposées ci-dessus pour les chercheurs acceptent les couples, sous réserve de places disponibles. La Cité Internationale Universitaire de Paris accepte les couples avec enfants. Le Centre international des Récollets les accepte également dans la limite de deux enfants car il s'agit de grands studios sans chambre séparée.



Foyers de jeunes travailleurs

Les foyers des jeunes travailleurs (FJT) ou Habitat jeunes sont des résidences qui hébergent des jeunes de 16 à 30 ans maximum, à des loyers abordables. Les locataires des FJT peuvent être des jeunes actifs et des étudiants en alternance.

- [L'Etape](#)
- [Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs](#) (ALJT)
- [Centre du Logement des Jeunes Travailleurs](#) (CLJT)
- [Association des Résidences et Foyers des Jeunes](#) (ARFJ)
- [Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes](#) (UNHAJ)

Logements du parc privé

N'oubliez pas de [vous méfier des escroqueries](#), surtout si vous cherchez un logement privé.

- [Lokaviz](#) : plateforme gérée par le CROUS
- [Studapart](#)
- [Spotahome](#)
- [Jinka](#) (application)
- [Particulier à Particulier](#) (PAP)
- [Le Bon Coin – Rubrique location](#)
- [SeLogger](#)
- [Immojeune](#)
- [Loc Service](#)
- [Entre Particuliers](#)
- [Viva Street](#)
- [Paru Vendu – Rubrique location](#)
- [Flat Looker](#)
- [Studyrama Logement](#)
- [Location Etudiant](#)
- [Roomlala](#)

Sites spécialisés dans la colocation

Veillez à vérifier auprès de votre futur propriétaire comment le loyer partagé sera géré. [Plus d'informations sur les règles de colocation ici.](#)

- [CoopColoc](#)
- [La Carte des Colocs](#)
- [A Partager](#)
- [Wellow House](#)

Chambre chez l'habitant

- [Bemynest](#)
- [Lingui Family](#)

Cohabitation intergénérationnelle

- [Ensemble 2 générations](#)
- [Cohabilis](#)
- [Le Pari Solidaire](#)

Logements temporaires et courts séjours

Logements temporaires

Dans certaines autorités consulaires françaises, une adresse de séjour en France peut vous être demandée lors du dépôt de votre demande de visa. À ce stade de la procédure, il est prématuré de rechercher un logement, puisque cette démarche dépend de l'obtention de votre visa. Vous pouvez fournir une l'adresse de votre Université ou de votre travail, l'adresse d'une personne que vous connaissez et qui accepte de vous accueillir, ou celle d'un hôtel. Si vous êtes tenu de fournir une attestation de logement, nous vous recommandons d'effectuer une réservation d'hôtel annulable sans frais. **Cette solution vous permettra de justifier d'une adresse tout en conservant une certaine flexibilité en attendant la décision concernant votre demande de visa.**

BON À SAVOIR

La recherche de logement à distance peut être compliquée, et il est souvent déconseillé de s'engager sur un logement sans avoir effectué une visite au préalable. Cependant, si le logement proposé est une résidence universitaire ou une résidence étudiante, cette démarche est courante et présente généralement moins de risques. En revanche, si vous recherchez un logement dans le parc locatif privé (directement auprès d'un propriétaire ou par l'intermédiaire d'une agence), nous vous recommandons de privilégier, dans un premier temps, une solution d'hébergement temporaire, telle qu'une auberge de jeunesse, un hébergement chez un proche ou un hôtel à tarif abordable. Cela vous permettra d'effectuer vos recherches et de visiter les logements sur place avant de vous engager.



Logements courts séjours

Le CROUS propose des hébergements courts séjours à des tarifs préférentiels. Retrouvez plus d'informations sur la [page CROUS dédiée à l'offre courts séjours](#). Le CROUS propose également [l'offre Bed&Crous](#). Que vous soyez étudiant ou chercheur, cette offre vous permet de séjourner pour des courts et moyens séjours dans les résidences universitaires du CROUS. Cependant, le CROUS ne propose pas de logements court séjour en région parisienne.

Les [Estudines](#) proposent également des options pour les courts séjours à destination des étudiants, notamment au sein des résidences [Descartes](#) et [Davout](#). Cette solution, à partir de 30 nuitées, peut revenir moins chère qu'une auberge de jeunesse, et propose certaines prestations comme le ménage. Si cela vous intéresse, nous vous invitons à contacter le service logement de l'Université PSL pour connaître les disponibilités et la procédure à suivre.

Certaines résidences accueillant des chercheurs proposent également des courts séjours :

- [Résidence internationale d'enseignants-chercheurs Champollion](#)
- [Résidence les Carmes](#)
- [Villa Pasteur](#)
- [Centre international des Récollets](#)

Pour en savoir plus en tant que chercheur sur les logements court séjour, n'hésitez pas à consulter le [guide de la CIUP : Se loger pour un court séjour](#).

Préparer la visite

Il est important de connaître l'environnement du logement que vous avez repéré : ambiance, circulation, verdure, animation... A Paris, le cadre de vie peut changer du tout au tout d'une rue à l'autre !

De plus, avant de convenir d'un rendez-vous pour visiter le logement, pensez à demander un maximum d'informations et à vous renseigner sur le propriétaire (notamment recueillir d'éventuels avis, ou bien savoir depuis quand le bien est en location par exemple)

Enfin, faites-vous préciser les garanties ou revenus demandés. Inutile de vous déplacer si les exigences sont trop importantes et ne correspondent pas à votre profil. Sur le marché locatif privé, les candidats doivent généralement disposer d'un revenu au moins trois fois supérieur au loyer mensuel.

Au moment de la visite du logement, pensez à bien soigner votre présentation et à être ponctuel. L'impression que vous laisserait peut être décisive dans la décision du propriétaire.

UNE FOIS LE LOGEMENT TROUVÉ

La signature du bail

Attention aux pratiques illégales

Il se peut qu'il vous soit demandé des chèques de réservations ou autres pratiques similaires. **La loi est claire, demander un chèque de réservation est illégal, comme tout quelconque paiement avant la signature du bail. Globalement, ne payez rien sans avoir un bail signé et les clés !!**

De même, faites attention aux frais de rédaction de bail. Un bailleur particulier n'a pas le droit de vous les facturer. Seul un professionnel de l'immobilier peut réclamer des [honoraires qui sont plafonnés par la loi Alur](#).

Vérifiez bien le contenu du bail

Pensez à bien vérifier que les charges locatives sont détaillées dans le contrat de location, et que celui-ci ne comporte pas de clause abusive. Notez que le bail doit être signé en 2 exemplaires identiques, dont un que vous garderez.

POUR EN SAVOIR PLUS

[N'hésitez pas à consulter le site du service public sur le bail de location](#)

L'état des lieux d'entrée

Il s'agit d'une visite d'état du logement que vous effectuez avec le propriétaire ou l'agence. Soyez très attentif à l'état du logement et prenez des photos. N'hésitez pas à mentionner le moindre défaut que vous voyez. Cela conditionne la restitution ou non de votre chèque de caution lorsque vous quittez le logement. Pensez à bien vérifier l'humidité du logement, l'état des murs et plafonds, l'état des installations électriques, la ventilation, les arrivées d'eau et les éventuelles fuites, l'électroménager s'il y en a, le chauffage, et tout ce qui vous semble important.

Pour les logements meublés, vérifiez la présence des équipements et de son état. Vous devez trouver tout le mobilier et l'équipement basique nécessaire à la vie quotidienne, et la [loi a fixé une liste de ce qu'un logement meublé doit contenir au minimum dont vous trouverez le détail ici](#).

Après la signature de l'état des lieux d'entrée (là aussi en 2 exemplaires identiques, dont un que vous gardez), notez que vous avez 10 jours pour signaler tout dysfonctionnement ou défaut non constaté à la signature. N'hésitez pas à les écrire par mail au propriétaire pour rajouter ces éléments dans l'état des lieux d'entrée, dans le respect de ce délai.

POUR EN SAVOIR PLUS

[Garantme propose un article sur les points à vérifier lors de l'état des lieux d'entrée.](#)

Assurances et Charges

L'assurance habitation

L'assurance habitation (distincte de l'assurance responsabilité civile) est obligatoire pour les locataires et dépend des caractéristiques de votre logement : superficie, nombre de pièces, nombre d'occupants, etc.

Type de logement	Prix mensuel	Prix annuel
Studio de 20m ² en location	8€	97€
Appartement de 30 m ² (2pièces en location)	9€	111€
Appartement de 40 m ² - 2 pièces en colocation	11€	131€
Appartement de 50m ² - 3 pièces en famille (couple avec enfant)	13€	154€

Pour l'assurance habitation, comptez entre 6€ et 15€ par mois, selon la taille de votre logement, et entre 70€ et 170€ par an.

De nombreux organismes proposent ce service, normalement à un prix réduit aux étudiants. De plus, si vous avez un compte bancaire en France, prenez contact avec eux et demandez-leur s'ils offrent des assurances habitation à un tarif préférentiel.

BON À SAVOIR

L'Université PSL a des partenariats avec [SMENO](#), [SMERRA](#), et [HEYME](#). N'hésitez pas à nous écrire à welcomedesk@psl.eu pour prendre connaissance des avantages dont vous pouvez bénéficier.



Souscrire à un abonnement d'électricité et/ou de gaz

Dans certains logements (notamment en colocation, en Crous, ou en chambre chez l'habitant les charges comprennent généralement l'électricité, le chauffage et l'eau. Mais dans la majorité des cas, vous devrez souscrire à un abonnement mensuel d'électricité (et parfois de gaz également).

Pour l'électricité, comptez environ 60€ pour une personne seule dans un studio de 18m², 75€ par mois pour une personnes seule dans une surface de 30m², 120€ pour 2 personnes dans un 50 m². Si votre chauffage et eau chaude sont au gaz, comptez environ le même prix gaz et électricité confondus.

BON À SAVOIR

[Study watt](#) est un service gratuit partenaire de PSL qui vous accompagne dans les démarches de souscription à un contrat d'électricité (énergie verte) afin de trouver le meilleur prix.

Code promo: **PSL**



Souscrire à un abonnement internet

Si vous pouvez utiliser le Wi-Fi gratuit sur le campus, vous devrez probablement souscrire à un forfait Internet pour votre domicile. Pour une chambre ou un studio, vous pouvez choisir un forfait qui coûte environ 20€ ou 30€ par mois et qui peut inclure des services supplémentaires. Si vous souhaitez utiliser un forfait mobile et un forfait internet proposés par un même opérateur, il est conseillé de choisir une formule « box + mobile », car le prix est plus attractif. Avant votre souscription, n'oubliez jamais de vous renseigner sur les conditions de résiliation de votre contrat.

Les aides financières

Plusieurs simulateurs d'aides sont à votre disposition, dont [celui de 1jeune1solution](#).

Les aides de la CAF

La Caisse d'Allocations familiales (CAF) fait partie de la Sécurité sociale française. Un de ses rôles est de verser des aides au logement. Il existe notamment l'Aide personnalisée au logement (APL), l'Aide au logement social (ALS) et l'Aide au logement familial (ALF).

En tant que chercheur en situation régulière en France, vous pouvez [réaliser une demande d'aide au logement auprès de la CAF](#). L'aide pourra vous être attribuée ou non en fonction de votre composition familiale et de vos ressources. N'hésitez pas à [utiliser le simulateur proposé par la CAF pour vérifier votre éligibilité](#).

Les étudiants ressortissants de l'Union européenne, de l'espace économique européen et de la Suisse y sont également éligibles.

Les étudiants extra-communautaires ne sont plus éligibles aux aides au logement depuis le 1^{er} juillet 2026 sauf dans les cas suivants :

- Etudiant bénéficiaire de la bourse sur critères sociaux du CROUS ;
- Etudiant exerçant une activité professionnelle (en attente de clarifications) ;
- Etudiant titulaire d'un contrat d'apprentissage ;
- Etudiant réfugié ou apatride.

IMPORTANT

Merci de prendre en compte que les délais de traitement d'une demande d'aide auprès de la CAF peuvent être de plusieurs mois. Si vous êtes éligible à l'aide, celle-ci doit être considérée comme un plus dans votre budget.



POUR EN SAVOIR PLUS

N'hésitez pas à consulter [le site de la CAF sur les changements des conditions d'éligibilité aux APL pour les étudiants étrangers](#).



Aides du CROUS

Les CROUS proposent des aides spécifiques virées directement aux étudiants après évaluation de la situation par les services sociaux du CROUS.

Aides locales

Les Fonds de Solidarité Logement (FSL) s'adresse aux locataires en dette locative et peut aider à rembourser cette dette. Il se demande via les services sociaux de votre ville ou département de résidence.

Le [Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de Paris](#) (CLLAJ), aide les jeunes de 18 à 29 ans à trouver un logement temporaire.

La Ville de Paris met à disposition une [aide à l'installation, dite AILE](#). C'est une aide pouvant aller jusqu'à 1000 € ponctuels visant à aider l'installation des étudiants en situation de précarité (boursiers notamment) uniquement dans le parc privé parisien.

L'AVANCE LOCA-PASS

Vous pouvez bénéficier de [l'AVANCE LOCA-PASS](#), un prêt pour vous aider à payer le dépôt de garantie.

Les aides juridiques

Si vous avez besoin d'un conseil juridique concernant votre logement :

- [ADIL-ANIL \(Agence départementale d'information sur le Logement de Paris\)](#)
- [APASO : des permanences juridiques gratuites](#) sont offerts aux étudiants internationaux.
- [Ville de Paris : les aides juridiques gratuites de la ville de Paris](#).
- Si vous habitez en dehors de Paris, renseignez-vous auprès de votre Mairie pour des services juridiques gratuits.

Veuillez noter qu'en cas de contentieux, les procédures judiciaires peuvent être longues et fastidieuses.

QUITTER LE LOGEMENT

Le préavis

Avant de quitter le logement, il faut impérativement prévenir le propriétaire dans les délais fixés par la loi, appelés « délai de préavis ». Ce délai est fixé normalement à 1 mois pour les locations à Paris et sa banlieue. Le courrier signifiant le départ du logement doit être envoyé en courrier recommandé avec accusé de réception ou être directement remis en main propre contre accusé de réception. N'hésitez pas à utiliser [ce modèle de lettre de congé](#) pour rédiger votre courrier de départ.

POUR EN SAVOIR PLUS

- [Pour plus de détails sur le préavis, vous pouvez consulter le site du service public.](#)

L'état des lieux de sortie

De la même manière qu'un état des lieux d'entrée est réalisé, un état des lieux de sortie doit être fait. La date est fixée au moment de la réception de la lettre de congé par le propriétaire ou l'agence. La comparaison entre l'état des lieux d'entrée et l'état des lieux de sortie servira de référence pour constater les éventuels dégâts et établir les responsabilités. Le propriétaire décidera sur cette base de vous rendre l'ensemble ou une partie du dépôt de garantie.

IMPORTANT

Toute retenue sur le dépôt de garantie doit être prouvée par un justificatif des sommes retenues (par exemple factures de travaux ayant été réalisés suite aux dégradations constatées).



Vous devez absolument garder votre compte en banque français ouvert jusqu'au retour de la caution, sinon cela pourrait créer des complications pour la restitution de votre dépôt de garantie.

Résilier ses contrats

Pensez à résilier vos contrats d'électricité et/ou de gaz, ainsi que votre abonnement internet. Si vous déménagez, vous pouvez simplement déménager vos contrats.

Changement d'adresse

Si vous déménagez, pensez à mettre à jour votre adresse auprès des administrations. Notez que de nombreuses démarches se basent sur votre adresse, il est donc important que vos comptes soient à jour pour éviter tout retard ou problème. [Cet outil vous permet de gérer vos changements d'adresse auprès des principaux services administratifs français](#)

N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER L'ÉQUIPE DU WELCOME DESK PSL



welcomedesk@psl.eu



[Page web PSL Welcome Desk](#)



[Je prends rendez-vous](#)